

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 90 (1939)
Heft: 5

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extraits du procès-verbal des séances du comité permanent.

Séance du 31 mars 1939, à Zurich.

1° *Admission de nouveaux sociétaires* : M. Marcel Kollros, ingénieur forestier, à Zurich.

2° *Décès et démissions*. La Société forestière suisse a perdu les sociétaires suivants :

a) par suite de décès : MM. le professeur Dr C. Schröter, à Zurich, et A. Spychiger, ancien conseiller national, à Langenthal;

b) par suite de démission : MM. le Dr P. Jaccard, professeur, à Zurich, et Oscar Paroz, à Saicourt.

3° La Société forestière suisse avait chargé M. A. Henne d'une publication pour l'Exposition nationale de Zurich (Influence de la Société forestière suisse sur le développement de l'économie forestière en Suisse). Ce travail vient de paraître. Il est décidé d'en remettre un exemplaire à chacun de messieurs les conseillers fédéraux.

4° Le programme de la réunion annuelle de 1939, à Zurich, vient d'être mis au point. Il prévoit, en résumé, ce qui suit :

Lundi 7 août, à 10 h., séance administrative à la Maison de ville; 12 h., banquet dans le nouveau bâtiment des congrès. Puis, visite de l'Exposition; 18 h., course en bateau à la presqu'île d'Au, où est prévu le repas du soir. Retour à Zurich, à 22 h.

Mardi 8 août. Visite, à titre privé, de l'Exposition nationale.

Mercredi 9 août. Eventuellement, excursion au Pfannenstiel.

5° Complément de l'article 4 des statuts. Il serait à prévoir la création d'une catégorie nouvelle de sociétaires, de « vétérans », soit de membres appartenant à la Société forestière suisse, depuis 40 ans.

6° Le règlement sur les fonds pour publications est définitivement mis au point.

7° *Insigne de sociétaire*. Après examen des divers modèles qui nous sont parvenus, il est décidé de publier les trois meilleurs d'entre eux, dans le cahier de juin des périodiques de la Société. L'assemblée générale pourra ensuite prendre une décision en connaissance de cause.

Tavannes, le 4 avril 1939.

Le secrétaire : E. Schönenberger.

COMMUNICATIONS.

Le problème du rajeunissement naturel du pin d'Autriche.

Notre collègue M. Moreillon a ouvert une discussion sur cet objet, dans le « Journal forestier suisse » de 1925, page 158. Il estimait que cette essence « exige pour se reproduire, par voie naturelle, une petite trouée ou un abri latéral ».